

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2463

974 – RÉUNION

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA
RÉUNION**

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20220047. Date de parution : 8 mars 2022.

Annonce numéro : 2885. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

803 737 972 RCS Saint Denis de La Réunion.

DATAROCKS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 13670.00 EUR.

Adresse : Cour de l'Usine, la Mare Cs-91005, 97438 Sainte-Marie.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Tribunal de Commerce de Saint-Denis de la Réunion Compte tenu des liens en capital existant entre la Société Absorbante et la Société Absorbée et en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Fusion sera soumise à la procédure simplifiée. Pour la société absorbée Datarocks SAS Société par actions simplifiée au capital social de 13.670 euros Siège social : Cour de l'Usine – La Mare – 97438 Sainte-Marie 803 737 972 RCS Saint-Denis de la Réunion Pour la société absorbante DATAIKU SAS Société par actions simplifiée au capital social de 693.716,13 euros Siège social : 201, rue de Bercy 75012 Paris 791 012 081 RCS PARIS L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 343 398 euros Passif : 326 396 euros Soit une valeur nette apportée de 17 002 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : A la Date de Réalisation, la Société Absorbante détiendra la totalité des actions composant la totalité du capital social de la Société Absorbée. En conséquence aucune action de la Société Absorbante ne sera émise en échange de titres de la Société Absorbée et le capital de la Société Absorbante demeurera inchangé. En conséquence, les Sociétés reconnaissent qu'il n'y a pas lieu à l'établissement d'une parité d'échange et qu'il n'y aura pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante. Mali de Fusion est de - 4 800 694 euros (mali technique négatif) Le montant prévu de la prime de fusion : néant (fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion : 28 février 2022 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Au titre de la société Absorbante le 28/02/2022 au Tribunal de Commerce de PARIS Au titre de la société Absorbée le 04/03/2022 au Tribunal de Commerce de Saint Denis de la

Réunion Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..

